

Vos services d'accompagnement



À VOTRE DISPOSITION EN TOUT TEMPS

Desjardins Assurances a à cœur votre santé et votre mieux-être. Nous souhaitons vous soutenir grâce à des services d'accompagnement gratuits, selon votre protection d'assurance.

Un service d'accompagnement spécifique à votre protection d'assurance

Votre protection d'assurance vous donne accès à un service adapté à votre réalité. Vous et vos proches pouvez l'utiliser autant lorsque vous êtes en santé que lorsque vous traversez une période plus difficile. Voici le service auquel vous avez accès :

Assistance téléphonique

Pour joindre ce service, appelez le
1 877 506-8392



Assistance téléphonique
24 h/24, 7 j/7

Appelez **en tout temps pour obtenir les conseils du personnel infirmier** sur divers sujets relatifs à la santé comme la nutrition, la vaccination, les soins aux enfants, ou la prise de médicaments ou de produits naturels.

Ce service d'assistance téléphonique vous permet, entre autres :

- De recevoir des explications sur un trouble médical, une maladie ou les effets d'un médicament;
- D'obtenir de l'information pour apprendre à vivre avec une invalidité ou une maladie grave, comme un cancer, et de comprendre les options de traitement.

Ce service d'accompagnement n'est pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances et peut être retiré en tout temps sans préavis.

Parce que votre santé est une priorité, nous vous donnons les moyens de la protéger.

desjardins.com/soutiensante | desjardinsassurancevie.com/soutiensante

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

 **Desjardins**
Assurances
Vie • Santé • Retraite